

LUNDI, 20 MAI 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Boyd,—la pétition de R. J. Gilliland et autres, marchands, etc., de la ville de Portage-la-Prairie, Manitoba.

Par M. Sproule,—la pétition de la Chambre de Commerce et autres, marchands, etc., de la cité de Kingston, Ontario.

Par Sir John Carling,—la pétition de John Bland, président de la Chambre de Commerce, et autres, etc., de la cité de London, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De I. C. Annandale et autres, de New-Westminster, et de la Chambre de Commerce de Vancouver et autres, tous de la Colombie-Britannique, demandant l'adoption de mesures législatives pourvoyant à la création d'un bureau d'experts douaniers ayant le pouvoir de décider toutes questions et conflits entre les collecteurs de douane et les importateurs relativement au tarif, à la classification des marchandises, à leur valeur imposable, etc.

De William Ballance et autres, du township de Richmond, comté de Lennox, Ontario, demandant qu'il ne soit pas permis d'intervenir dans les affaires de Manitoba en ce qui concerne le système scolaire de cette province,

Du conseil municipal du comté de York, Ontario, demandant que l'article 783 du Code criminel de 1892 soit modifié de manière à permettre que les personnes poursuivies pour les offenses énumérées dans le dit article puissent être jugées sommairement par deux juges de paix.

De Henry Thompson et autres, du district de Niagara, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives pour protéger les ouvriers canadiens contre la concurrence des ouvriers américains.

De D. J. McLaughlin et autres, marchands, etc., de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, demandant que l'Acte des Pêcheries soit amendé de manière à autoriser le ministre de la Marine et des Pêcheries à accorder l'exemption de son application dans certains cas.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 56) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Acierie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Bill (No 28) constituant en corporation la Compagnie des Ponts de la rivière Saint-Jean.

Bill (No 38) concernant la Compagnie de Distillerie d'Hamilton (à resp. limitée).

Bill (No 71) constituant en corporation le club de pêche du Camp Harmonie.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 92) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Assurances.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 93) concernant la radiation d'une hypothèque à Sa Majesté, connue comme l'hypothèque Markland.